

Le respect, la persévérance et l'effort ainsi que la responsabilité sont les valeurs préconisées à l'école la Tourterelle. Notre code de vie est basé sur ces valeurs et celles-ci sont traduites en comportements attendus. Le code de vie contribue à offrir aux élèves ainsi qu'au personnel un climat positif et sécuritaire propice aux apprentissages où chacun se sent respecté.

<b>VALEURS</b>	<b>COMPORTEMENTS ATTENDUS</b>	<b>RAISONS</b>
1. Respect de soi	1.1 Je suis habillé décentement selon les exigences de l'école, l'activité prévue et la température (voir les consignes complémentaires en annexe I).	Pour être confortable et prendre soin de moi afin de favoriser une bonne hygiène.
	1.2 J'apporte uniquement pour ma collation des aliments nutritifs. La gomme à mâcher et les friandises sont interdites à l'école.	Pour mieux soutenir mon attention, pour prendre soin de ma santé et pour me donner les meilleures chances de réussir.
<b>TOUTE COLLATION CONTENANT DES NOIX OU DES ARACHIDES EST FORTEMENT INTERDITE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ALLERGIQUES.</b>		
2. Respect des autres	2.1 J'arrive à l'heure le matin et le midi (voir billet de retard annexe III).	Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe et ainsi éviter de déranger les élèves qui sont en classe.
	2.2 J'écoute, j'agis et je parle respectueusement autant envers les adultes que les autres élèves et je fais preuve de savoir-vivre.	Pour développer des relations interpersonnelles positives et apprendre à exprimer mes émotions correctement. Je comprends que les adultes de l'école sont là pour m'aider et me guider.
	2.3 Je règle mes conflits de façon pacifique.	Pour apprendre à gérer mes émotions et à développer de bonnes relations avec les autres.
	2.4 Je m'ouvre à la différence.	Pour assurer un milieu harmonieux où chacun a sa place.
	2.5 Je prends seulement les objets qui m'appartiennent et lorsque je trouve un objet, je le rapporte au secrétariat.	Pour éviter les bris ou les pertes et ainsi vivre dans un milieu où la confiance est présente. Lorsque je garde un objet qui ne m'appartient pas, c'est du vol et celui-ci ne sera pas toléré.
<b>AUCUNE FORME DE VIOLENCE NE SERA TOLÉRÉE (voir annexe II).</b>		
3. Respect de l'environnement	3.1 Je prends soin du matériel qui m'est prêté (ex : volumes, jeux et instruments de musique).	Pour pouvoir travailler avec du matériel en bon état et parce que je connais la valeur des choses.
	3.2 Je prends soin du mobilier et je l'utilise selon sa fonction.	Pour vivre dans un milieu agréable et accueillant.
<b>JE CONSERVE MON MILIEU DE VIE PROPRE ET EN BON ÉTAT.</b>		
4. Sécurité	4.1 Je me place en rang dès que la cloche sonne et j'utilise les portes d'entrée et de sortie désignées pour mon groupe.	Pour assurer ma sécurité lorsque je circule.
	4.2 Aux entrées et pendant les heures de cours, je circule en marchant et en silence.	Pour la sécurité de chacun et le respect des gens qui travaillent.
	4.3 Je range ma bicyclette dans le support prévu à cette fin et l'utilise seulement aux endroits permis. (Je marche à côté de ma bicyclette sur les trottoirs de l'école).	Pour assurer ma sécurité ainsi que celle des autres.
	4.5 Mes patins, ma planche à roulettes ou tout autre objet de ce genre demeurent à la maison. De plus, je laisse mes objets personnels à la maison, à moins qu'un adulte ne me l'ait permis. À titre d'exemple, il est interdit d'utiliser une super balle dans la cour de l'école, iPod, les cellulaires, les jeux électroniques, les cartes de collection, etc.	Pour apprendre à utiliser les objets dans le contexte approprié et ainsi éviter les distractions.
	4.6 Je demeure dans les limites de la cour ou de l'école.	Pour ma sécurité.
	4.7 Dans la cour, je joue prudemment. Tous les objets pouvant blesser les autres : balles de neige, glace, roches, etc., doivent demeurer au sol. De plus, je respecte les règles concernant les différentes aires de jeux.	Pour avoir du plaisir avec les autres, veiller à la sécurité des autres et éviter les blessures.
	<b>EN TOUT TEMPS, J'ADOpte UN COMPORTEMENT SÉCURITAIRE POUR MOI ET POUR LES AUTRES.</b>	

## ***Annexe I***

### **Consignes décrivant l'habillement qui est en conformité avec les valeurs de l'école**

- Jupe, short ou robe (près de la mi-cuisse).
- Pantalon qui cache le sous-vêtement.
- Pantalon porté à la taille dont la fourche est à une hauteur ne pouvant pas nuire à la bonne marche et à la sécurité de l'enfant dans ses déplacements.
- Chandail ou camisole qui couvre la totalité du ventre et du dos.
- Vêtement sans logos prônant la violence, le racisme, la haine...
- Casquettes, chapeaux et capuchons doivent être portés qu'à l'extérieur.
- Les sandales de plage (style « gougounes ») sont interdites.
- L'habit de neige ou l'habit imperméable est obligatoire pour jouer sur les montagnes de neige.
- Pour la sécurité des élèves lors des cours d'éducation physique, le port du costume (short ou survêtement et souliers de course) est obligatoire et les bijoux sont interdits.

### **Voyage**

Un nombre toujours grandissant de familles partent en vacances à différents moments de l'année. Souvent, des parents demandent aux titulaires de fournir devoirs, leçons, travaux faits en classe et parfois même de la récupération au retour. Ainsi, il nous apparaît important d'établir une pratique à cet égard bien que nous respectons votre décision de prendre un temps de pause qui n'est pas prévu au calendrier scolaire.

Dorénavant, au retour d'un voyage, l'enfant recevra son plan de travail habituel et pourra compléter ses travaux et faire l'étude nécessaire, et ce, sous la supervision des parents. Toutefois, le titulaire n'est pas tenu de fournir le travail à l'avance à l'enfant.

Vous comprendrez que nous avons à cœur la réussite de tous nos élèves, mais nous devons cependant, pour assurer un fonctionnement efficace, fixer certaines limites.

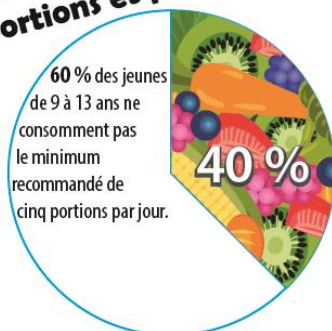
Merci de votre collaboration.

## Annexe II

### Exemples d'aliments pour une collation nutritive et variée.

- . Fruits et légumes frais
- . Jus de légumes ou de tomate réduit en sodium
- . Trempe à base de yogourt accompagnée de crudités
- . Houmous accompagné de crudités
- . Lait
- . Boisson de soya enrichie
- . Yogourt
- . Fromage
- . Compote sans sucre ajouté

#### Légumes et fruits 5 portions et plus



#### Lait et substituts 2 portions et plus



L'Organisation mondiale de la Santé recommande de ramener l'apport en sucres libres à moins de 10 % de la ration énergétique totale chez l'adulte et l'enfant. Il serait encore meilleur pour la santé de réduire l'apport en sucres à moins de 5 % de la ration énergétique totale, soit à 25 grammes (6 cuillères à café) environ par jour.

Dans un souci de respect de l'environnement et de l'éducation à la réduction des polluants, les élèves sont invités à placer les aliments dans des contenants réutilisables.

## Annexe III

### Violence et intimidation

Dans cette école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

**Violence :** Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique, à ses droits ou à ses biens (L.I.P. art. 13.3).

#### L'intimidation est une forme de violence.

Voici les 4 critères qui doivent être présents afin d'identifier une situation comme étant de l'intimidation.

- 1- Il doit y avoir des gestes négatifs **répétitifs et constants** contre la victime. Il peut y avoir des gestes de violence isolés (ex : bataille), mais s'il n'y a pas de répétition, on ne parle pas d'intimidation. Toutefois, il est important d'intervenir.
- 2- Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.
- 3- Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime. L'intimidateur retire du plaisir, tandis que la victime vit de la peur, de la honte, etc.
- 4- Il doit y avoir une intention ou non de faire du tort. L'intimidateur et ses complices sont conscients que les gestes sont blessants.

#### Aide-mémoire pour l'élève témoin de violence ou d'intimidation

- 1- Signaler (dénoncer) l'événement à un adulte de confiance.
- 2- Apporter son soutien à la victime qui, bien souvent, est en grande détresse et a besoin d'être épaulée.
- 3- Intervenir (s'il s'en sent capable) de façon pacifique auprès de l'intimidateur en lui disant de cesser ses gestes. Il peut faire ce genre d'intervention seul ou avec des amis.

Site web :

- Pour un milieu sain et sécuritaire: <http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca>
- L'intimidation c'est la violence, des pistes pour les parents : <http://www.csaffluents.qc.ca/spip.php?article904>
- Sites pour les jeunes : [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca) [www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)



# Transport scolaire

## RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

**Aucune manifestation de violence ou d'intimidation ne sera tolérée dans le transport scolaire.**

### EN ATTENDANT L'AUTOBUS

- ☞ Demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu (et se présenter à l'arrêt 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus).
- ☞ Respecter les propriétés privées.
- ☞ Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.
- ☞ Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : 450 492-9400 poste 6700.
- ☞ Avoir une pièce d'identité à portée de la main.

### PENDANT LE TRAJET

- ☞ Respecter l'autorité du conducteur.
- ☞ Rester assis.
- ☞ Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).
- ☞ Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.
- ☞ Ne pas fumer.
- ☞ Ne pas déranger le conducteur inutilement.
- ☞ Ne pas boire ou manger.
- ☞ Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).
- ☞ Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.
- ☞ Ne pas toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit.
- ☞ Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

### EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS

- ☞ Rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes.
- ☞ Une fois descendu, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre.
- ☞ S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant l'autobus à la vue du conducteur.
- ☞ En cas d'urgence, obéir aux directives du chauffeur.

### MANQUEMENT AUX RÈGLES DE DISCIPLINE

- ☞ Remettre à la personne identifiée par la direction de son école le billet de discipline que lui a remis le conducteur et se conformer au suivi qu'elle détermine.

## ***Annexe V***

# ***École la Tourterelle***

## **CODE DE VIE**

### ***ENGAGEMENT***

*J'accepte de contribuer à la qualité de vie de mon école en prenant mes responsabilités.*

---

*Signature de l'élève*

*J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école de mon enfant et je m'engage à soutenir celui-ci et l'école dans son application.*

---

*Signature du ou des parents responsable(s)*

## Manquement au code de vie

Date : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Endroit :  Pendant les heures scolaires

Pendant les heures du service de garde

À l'intérieur :

- Local
- Corridor
- Vestiaire
- Salle de bain

À l'extérieur :

- Sur le terrain de l'école
- Dans la cour de l'école
- Lors des sorties scolaires

### Mineur

- Tenue vestimentaire
- Manque de respect et de savoir-vivre
  - Je bouscule
  - Je ne coopère pas avec l'adulte
  - Je n'avoue pas mes torts
  - Je lance des objets
  - Je suis impoli
- Non-respect des règles lors des déplacements
  - Je parle dans le corridor
  - Je tarde à me placer en rang au son de la cloche
  - Je me déplace de façon inadéquate

### Majeur

- Violence verbale (menace, insulte...)
- Violence physique (bataille, mordre, frapper, lancer des objets ...)
- Violence psychologique (humilier, dévaloriser, exclure...)
- Violence dans l'espace virtuel (menacer, utiliser la cyberintimidation)
- Intimidation (présence des 4 critères)
- Bris, vandalisme, vol
- Non-respect des limites de la cour sans autorisation

Commentaires :

---

---

---

Conséquence :

---

---

---

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne ayant émis cet avis

\_\_\_\_\_  
Signature des parents



EXEMPLES DE CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES	EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparation du geste inadéquat;</li> <li>- Échange et réflexion écrite ou illustration de la réflexion pour les plus jeunes;</li> <li>- Travail de recherche sur le comportement attendu;</li> <li>- Stage dans un autre groupe;</li> <li>- Pratique du comportement attendu;</li> <li>- Retrait de privilèges;</li> <li>- Reprise de temps perdu;</li> <li>- Rencontre avec divers intervenants;</li> <li>- Objet confisqué;</li> <li>- Retenue;</li> <li>- Retrait de la classe ou du groupe (peut se faire lors des récréations);</li> <li>- Exclusion d'activités;</li> <li>- Rencontre parents-direction-enseignant ou éducateur et élève;</li> <li>- Possibilité de suspension interne ou externe;</li> <li>- Possibilité d'expulsion.</li> </ul>	<p><b><u>Impolitesse</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre d'excuses;</li> <li>- Implication comme gardien de la paix;</li> <li>- Rendre service à l'enseignant ou à l'élève.</li> </ul>
	<p><b><u>Bousculade violente physique, verbale et/ou non verbale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre d'excuses;</li> <li>- Rendre service à l'enseignant ou à l'élève;</li> <li>- Marcher avec un adulte lors de la récréation;</li> <li>- Faire une affiche afin de promouvoir la non-violence.</li> </ul>
	<p><b><u>Bris, vol, vandalisme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer le dégât;</li> <li>- Remplacer l'objet brisé ou volé;</li> <li>- Aider le concierge lors des périodes hors enseignement;</li> <li>- Faire des travaux communautaires.</li> </ul>
	<p><b><u>Lancer des objets</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une affiche afin de promouvoir la non-violence;</li> <li>- Faire une affiche expliquant la règle de vie concernée;</li> <li>- Travaux communautaires.</li> </ul>
	<p><b><u>Déplacements inutiles et/ou inadéquats dans l'école ou à l'extérieur</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Devenir un agent de circulation;</li> <li>- Préparer une affiche qui explique cette règle de vie;</li> <li>- Marcher en compagnie d'un adulte lors des récréations;</li> <li>- Je m'excuse aux élèves ou adultes que j'ai dérangés.</li> </ul>
<p><b><u>Apporter un objet inapproprié à l'école</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Écrire une lettre convaincante afin qu'on me rende mon objet.</li> </ul>	

**Note : seule la direction de l'école a l'autorité de suspendre ou d'expulser un élève.**

## Manquements mineurs

<b>Avertissement verbal</b>	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu.
<b>1<sup>er</sup> manquement</b>	<p>L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.</p> <p>L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.</p>
<b>2<sup>e</sup> manquement</b>	<p>L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.</p> <p>L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.</p> <p>L'éducateur spécialisé ou le technicien en service de garde peut être impliqué dans la démarche.</p>
<b>3<sup>e</sup> manquement</b>	<p>L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.</p> <p>L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.</p> <p>L'éducateur spécialisé ou le technicien en service de garde est impliqué dans la démarche.</p> <p>La direction peut être impliquée dans la démarche.</p>
<b>4<sup>e</sup> manquement</b>	<p>L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.</p> <p>L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.</p> <p>L'éducateur spécialisé ou le technicien en service de garde et l'enseignant ou l'éducateur en service de garde sont impliqués dans la démarche afin de procéder à une étude de dossier. Un plan d'action peut être élaboré.</p> <p>La direction peut être impliquée dans la démarche.</p> <p>Une communication téléphonique ou une rencontre avec les parents a lieu.</p>

## Manquements majeurs

<b>1<sup>er</sup> manquement</b>	<p>L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.</p> <p>L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.</p> <p>L'élève rencontre l'éducateur spécialisé ou le technicien en service de garde et la direction.</p>
<b>2<sup>e</sup> manquement</b>	<p>L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève. De plus, l'élève signe un contrat d'engagement.</p> <p>L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.</p> <p>L'éducateur spécialisé, la direction et l'enseignant ou le technicien en service de garde sont impliqués dans la démarche afin de procéder à une étude de dossier. Un plan d'action est élaboré.</p> <p>Une communication téléphonique ou une rencontre avec les parents a lieu.</p>
<b>3<sup>e</sup> manquement</b>	<p>L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.</p> <p>L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.</p> <p>L'éducateur spécialisé, le technicien en service de garde, la direction et l'enseignant appliquent le plan d'action.</p> <p>Rencontre avec les parents.</p>